

# OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Les dossiers doivent être complets pour être traités

## DÉPART DE LA COMMUNE

- Déclaration de transport **AVANT**                       Déclaration de transport **APRÈS**  
 Présence **FAMILLE** à la fermeture du cercueil  
 Présence **POLICE** à la fermeture du cercueil (vacation)

## CRÉMATION

Date : ..... Heure : .....

### • DESTINATION DES CENDRES

#### Puits de dispersion

- crématorium    cimetière de Saint-Nazaire    cimetière hors Saint-Nazaire

#### Inhumation d'urne

- crématorium    cimetière de Saint-Nazaire    cimetière hors Saint-Nazaire

- Dispersion en pleine nature, en mer

## INHUMATION DE CERCUEIL / D'URNE SUR SAINT-NAZAIRE

Date souhaitée : ..... Heure : .....

- CONCESSION EXISTANTE** Cimetière : ..... N°concession : .....

- Places disponibles    renouvellement à effectuer par anticipation (*règlement à fournir avec le dossier*)

- Plus de places, exhumations à prévoir (gestion avec l'unité domaine funéraire)

- ACHAT DE TERRAIN** (*contacter l'unité domaine funéraire : formulaire d'achat + règlement à joindre au dossier*)

- TERRAIN COMMUN**    souhait du défunt    dossier CCAS

Date : ..... / ..... / .....

Signature obligatoire PAQPF :

Signature obligatoire  
opérateur funéraire (cachet de la société)



Cadre réservé à l'administration

Numéro d'acte : .....

Date de réception du dossier : .....

Numéro de vacation : .....

# FORMALITÉS DU DÉCÈS

## DÉFUNT·E

Nom : ..... Prénoms : .....

Date du décès : ..... Heure du décès : .....

Lieu du décès :  Hôpital    Maison de retraite    Domicile    Voie publique    Autre lieu

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

### • SITUATION MATRIMONIALE

- marié·e   date et lieu du mariage : .....

Nom et prénom du/de la conjoint·e : .....

- divorcé·e   date du divorce : .....    pacsé·e   date du pacs : .....

- veuf·ve   date du veuvage : .....    célibataire

• **PROFESSION** : ..... retraité·e :  oui    non

Adresse du/de la défunt·e : ..... code postal : ..... Ville : .....

### En cas d'absence de livret de famille, faire une demande d'acte de naissance

Nom et prénoms du père/de la mère : .....

Décédé·e :  oui   **OU**    non (*à compléter ci-dessous*)

Profession : ..... retraité·e :  oui    non

Adresse : ..... code postal : ..... Ville : .....

Nom et prénoms du père/de la mère : .....

Décédé·e :  oui   **OU**    non (*à compléter ci-dessous*)

Profession : ..... retraité·e :  oui    non

Adresse : ..... code postal : ..... Ville : .....

PARUTION DANS LA PRESSE :  oui    non

### • PAQPF : personne ayant qualité pour pouvoir aux funérailles

Nom, prénom : ..... Lien avec le/la défunt·e : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

### • Opérateur funéraire déclarant

Nom, prénom : ..... Société : .....

- Atteste être en possession des documents suivants : Certificat de décès - Livret de famille - Pouvoir



# EXHUMATIONS

Les exhumations sont gérées avec l'unité domaine funéraire (calage de dates de travaux, d'exhumations, d'inhumations).  
Les agents d'exploitation et l'équipe administrative sont là pour vous conseiller.

## • QUI PEUT DEMANDER L'EXHUMATION ?

Seul le plus proche parent peut la demander ou la personne mandatée par ce dernier.  
Le plus proche parent du demandeur peut être défini comme étant, dans l'ordre :

1 / CONJOINT·E NON SÉPARÉ·E (veuf/veuve)

2 / ENFANTS DU / DE LA DÉFUNT·E

3 / PARENTS

4 / FRÈRES ET SŒURS

**En cas de conflit familial, c'est au tribunal judiciaire de trancher.** Le Maire suspend alors l'exhumation.

## • QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA DEMANDE ?

Le parent demandeur doit obligatoirement fournir les documents suivants :

> justificatif d'identité

> justificatif de domicile

> demande d'exhumation signée par le demandeur

> preuve qu'il/elle est le/la plus proche parent du/de la défunt·e

**La demande doit préciser qui sera présent à l'exhumation : le demandeur ou son mandataire (un·e représentant·e de son choix dûment informé·e des suites à donner), avec leurs noms et prénoms.**

## • COMMENT PROCÉDER À SAINT-NAZAIRE ?

Merci de respecter 3 étapes avant l'inhumation :

1 / les travaux d'ouverture

2 / les exhumations (qui ont lieu à 8h30 ou 8h sur demande préalable)

3 / les travaux de pose de caveau si besoin ou pose de couronne si profondeur insuffisante.

4 / prévoir le matériel de chantier : pompe à eau, cônes, panneaux de protection.

## • LA PRÉSENCE D'UN PARENT EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

L'exhumation est faite en présence d'un parent ou d'une personne désignée par le demandeur.

Il peut s'agir par exemple d'une société de pompes funèbres, d'un exécuteur testamentaire ou d'un autre membre de la famille mandaté.

*- Si le parent ou la personne choisie par la famille n'est pas présent à l'heure indiquée, l'opération n'a pas lieu.*

*- Si les travaux d'ouverture sont trop retardés, l'opération n'a pas lieu.*

*- Si le dossier est incomplet ou s'il y a conflit familial, l'opération n'a pas lieu.*

Une exhumation le lundi matin peut être repoussée au mardi matin pour raison technique ou autre : un problème anticipé est un souci en moins pour les familles.